

Les participants au débat ont tout d'abord exprimé leurs inquiétudes quant à l'avenir des établissements de même type que le collège d'Ervy-le-Châtel.

Comment les futures mesures de décentralisation prendront-elles en compte les établissements dont l'effectif ne dépasse pas trois cents élèves ?

Ces craintes ont paru d'autant plus légitimes que l'on sait déjà que cette catégorie d'établissements est d'ores et déjà considérée comme « non viable ».

Les intervenants ont néanmoins envisagé que la politique de décentralisation serait peut-être susceptible de faciliter certains recrutements de personnels d'encadrement. Le recours aux élus locaux pourrait s'avérer efficace lorsqu'un chef d'établissement entreprendrait de faire appel à des personnes connues de lui sur un plan local.

En tout état de cause, il semble important de se placer dès maintenant dans ces perspectives de décentralisation et de prévoir quelles seront alors nos situations et nos tâches quand ces mesures auront pris effet.